



# L'INF

de La POISSONNERIE  
française

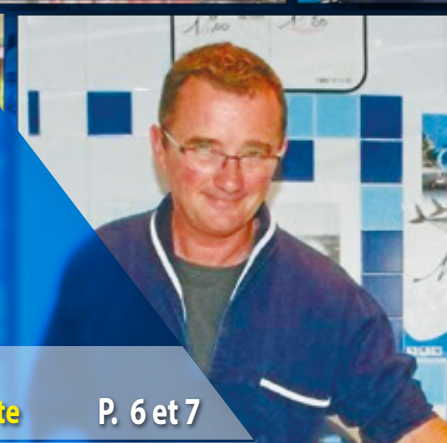
N° 49 février 2021



**Élections TPE-PME :**  
choisissez vos  
représentants! p. 4



**VOTE**



L'adhésion,  
un bulletin de **vote** P. 6 et 7

l'**ACOTA**, une **cotisation** au  
**service** des **poissonniers** P. 8 et 9

**Nouvelle grille** des **salaires** et  
des **qualifications** à compter  
du **1<sup>er</sup> février 2021** P. 16

**Hommage** à **Lucette HALLOUIN** P. 17

**FFP** aux **côtés** de la **filière**  
et des **poissonniers** P. 20 & 21

## ÉLECTION SYNDICALE TPE 2021

Salariés des très  
petites entreprises





# La Gastronomie des Poissons Fumés

*Maison de Tradition et de Qualité*



Pour de plus amples renseignements, contactez votre grossiste





**Silvère Moreau**  
Président de l'OPEF



## Cher(e)s collègues,

Il est, avant toute chose, encore temps de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2021. Après cette année 2020 si particulière pour nos vies et nos entreprises, je vous souhaite à tous la santé et la réussite des projets qui vous tiennent à cœur.

Au moment où j'écris ces lignes, nos entreprises subissent encore de plein fouet la crise du coronavirus. Depuis 15 jours, nous devons baisser les rideaux à 18 heures. Les conséquences sont extrêmement difficiles cette fois pour les boutiques sédentaires qui réalisent une part importante de leur activité en soirée. Vous êtes nombreux à nous avoir alertés, notamment sur l'activité d'écailler qui a subi un coup d'arrêt avec ces nouvelles mesures. Nous avons dénoncé ce « couvre-feu » mais le gouvernement suit sa politique et la survie des entreprises passe au second plan. **Bien entendu, il nous faut tous garder à l'esprit que le virus est présent et que les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés. Nous avons sur ce point un devoir et une responsabilité certaine vis-à-vis de nos proches, de nos salariés et de nos clients.** Pour autant, empêcher toute activité économique passé 18 heures n'a aucun sens pour des commerces artisanaux comme les nôtres. N'oublions pas que sur l'année 2020, et bien que les situations individuelles soient extrêmement variables, les entreprises de notre branche ont constaté une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 20%. Face à cette situation, il nous faut tenir, nous réinventer et faire en sorte de maintenir le maximum d'activité. De notre côté, nous continuerons à faire remonter en tout temps la situation et la position des entreprises afin que les autorités soient informées des conséquences de leurs décisions.

En ce début d'année, et comme nous vous l'indiquions dans le dernier journal, il ne faut pas oublier une échéance importante : **les élections TPE. Voter et faites voter vos salariés !**

Ce sont elles qui détermineront le poids des syndicats salariés à la table des négociations. **Il faut vous exprimer !**

Il me faut également vous rappeler que nous ne pouvons agir efficacement et défendre les positions des entreprises que si nous sommes fédérés. À ce titre, votre adhésion est fondamentale. Sans ce geste « citoyen » pour votre métier, nous risquons de ne plus être entendus et de ne plus pouvoir agir. **Il faut adhérer !**

Nous avançons aussi dans un dossier qui me tient à cœur : l'arrêt de la garantie dépendance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, c'est chose faite, n'oubliez pas de prévenir votre cabinet comptable. Le régime de branche est un bien commun, j'ai à cœur de le défendre et de m'assurer son bon pilotage.

Enfin, dernière nouvelle importante, notre grille des salaires et des qualifications vient d'être étendue par le ministère. Cela signifie qu'elle s'applique désormais à l'ensemble des entreprises de notre branche. Elle a nécessité un long travail avec les partenaires sociaux pour faire en sorte qu'elle permette une progression juste des salariés et une reconnaissance des diplômés dans notre profession tout en restant soutenable économiquement pour nos entreprises. Cette nouvelle grille acte également **la création du coefficient 130 pour les saisonniers** permettant l'embauche de salariés « en renfort » pendant les périodes de fortes activités à un salaire logiquement inférieur à celui d'un salarié qualifié du métier. Il s'agit d'un bon accord.

Sachez enfin qu'en ces temps difficiles nous restons plus que jamais à votre disposition en cas de besoin, n'hésitez pas à solliciter les équipes de l'OPEF.



## Sommaire

- P. 4** Élections TPE-PME : choisissez vos représentants !
- P. 5** Garantie dépendance : Fin des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- P. 6** L'adhésion, un bulletin de vote
- P. 8** Une cotisation au service des poissonniers, au service du métier
- P. 10** Les règles à respecter pour consommer du poisson cru
- P. 13** La formation Hygiène, c'est l'AFPP
- P. 14** Une initiative solidaire portée par FO
- P. 15** APGIS Pour toutes vos questions santé et prévoyance
- P. 16** Nouvelle grille des salaires et des qualifications à compter du 1<sup>er</sup> février 2021
- P. 17** Une grande dame de la poissonnerie s'en est allée...
- P. 18** Poissonnier Corail : parce que nous devons rester au service de nos adhérents !
- P. 20** France Filière Pêche aux côtés de la filière et des Poissonniers
- P. 22** Annonces

### Merci à nos Partenaires grâce à qui nous imprimons ce journal :



**Édité par : La Boutique du Poissonnier**  
146 avenue des États-Unis 31200 TOULOUSE  
09 81 44 44 43

**Directeur de la publication et de la rédaction**  
Silvère MOREAU

**Rédacteur**  
Pierre-Luc DAUBIGNEY & Florence EMERY

**Publicité**  
Jean-Marc RAMET

**Crédit photos**  
Pavillon France, SCAPP, Poissonnier Corail, Shutterstock

**Conception, réalisation et gestion Impression**  
Génération imprimeur

Retrouvez votre magazine sur :  
www.poissonniers.com

Suivez toutes les actions de l'OPEF : sur Facebook LinkedIn

### Nos Partenaires :



# P. 4 Élections TPE-PME : choisissez vos représentants !

Du **22 mars au 4 avril 2021** se dérouleront les élections syndicales des TPE-PME qui permettent aux salariés des entreprises de moins de 11 personnes de désigner leurs représentants pour les quatre années à venir. C'est une échéance importante car ce scrutin mesure l'audience des organisations syndicales et permet de choisir les hommes et femmes qui participeront au dialogue social. Ces dernières semaines vos salariés et vous-mêmes, si vous avez ce statut dans votre entreprise, avez reçu un courrier du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion vous rappelant les dates, vos identifiants et les modalités de cette élection TPE. Envoyé trop tôt ou oublié dans un coin, il mérite cependant la plus grande attention. Aux poissonniers et adhérents qui nous remontent leur incompréhension ou leur manque de motivation à participer à ce vote, nous souhaitons leur rappeler son importance.

## Pourquoi voter ?

Avec près de **10 000 salariés** dans la branche de la poissonnerie, il faut pouvoir compter sur une représentativité forte et avoir un poids certain à la table des négociations. Les entreprises de moins de 11 salariés ne sont pas soumises à l'obligation d'organiser des élections en leur sein et de mettre en place un comité social et économique (CSE) qui les représentera. Seule l'élection TPE vous permettra de choisir le syndicat qui vous représentera de 2021 à 2025.

**C'est pourquoi il est impératif de faire voter vos salariés ou de voter si vous êtes également, vous ou votre conjoint(e), salarié(e).**

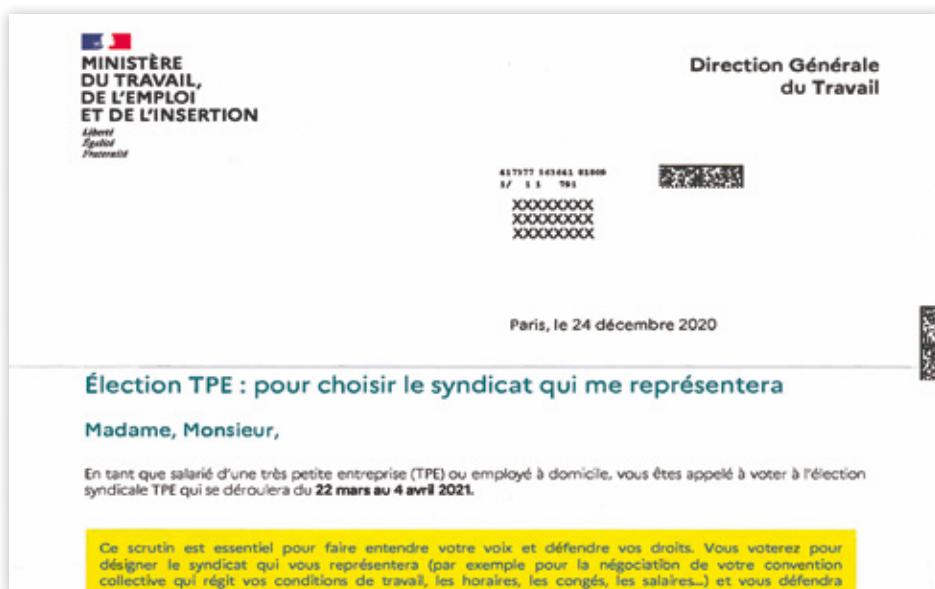
## Voter c'est décider !

Concrètement, par votre vote les organisations syndicales représentatives sont plus fortes pour jouer leur rôle au niveau interprofessionnel lors des commissions paritaires régionales (information et conseil sur vos droits) ou lors des concertations en amont des réformes sociales. Elles interviennent aussi lors de la négociation des accords et conventions collectives de notre branche de la poissonnerie et contribuent à améliorer vos conditions de travail, à faire évoluer les salaires et à soutenir la formation, etc.

Nous ne pouvons que citer en exemple le long et riche travail effectué ces derniers mois afin que notre grille de salaires et de qualifications soit revalorisée. En effet, l'OPEF et les partenaires sociaux, forts de leur légitimité, ont contribué à ce que leur accord, validé par le ministère, s'applique, depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, à l'ensemble des entreprises de notre branche. C'est par leur action que désormais un nouveau coefficient 130 a pu être créé pour les saisonniers, permettant une juste rémunération entre ce personnel « en renfort » et les salariés qualifiés en place (qui doivent logiquement être mieux rémunérés.).

retraité(e), au sein d'une entreprise de plus de 11 salariés) et sans qu'il soit nécessaire d'appartenir soi-même à un syndicat, vous pourrez participer à cette élection.

Si vous pensez être inscrit sans avoir reçu le courrier vous pouvez vous rendre en toute facilité sur le site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) dans la rubrique Aide ou contactez l'assistance téléphonique 09 69 37 01 37\*. En un clic et en toute facilité le site vous apporte toutes les informations utiles à l'élection : la liste électorale, vérifier si vous êtes bien inscrit, dates importantes, conseils et réponses à vos questions.



Un vote utile, un vote pour être mieux conseillé mais aussi le moyen d'être défendu au sein des conseils de prud'hommes par la désignation des représentants des syndicats qui y siègeront.

**Cette élection est donc l'occasion unique de faire entendre votre voix !**

## Qui vote ?

Quelle que soit votre nationalité, à condition d'avoir 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 22 mars 2021, avec ou ayant eu un contrat de travail (cdd, cdi ou contrat d'apprentissage) en cours **au mois de décembre 2019**, vous pourrez voter du **22 mars au 4 avril 2021**. Indépendamment de votre situation professionnelle actuelle (sans emploi,

## Je vote !

Début mars, vous recevrez un nouveau courrier avec vos identifiants de vote, un bulletin et une enveloppe pré-affranchie.

En vous connectant sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) vous pouvez en toute simplicité voter ou renvoyer votre bulletin par courrier, c'est gratuit !

L'OPEF se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

**Alors n'hésitez plus, votez !**

\* Service disponible du lundi au vendredi entre 9h et 18h (appel non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine)

# Garantie dépendance : Fin des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2021

P. 5

Comme nous vous l'avions annoncé, L'OPEF en lien étroit avec les partenaires sociaux, à l'exception de la FNAF-CGT, ont signé un avenant suspendant la **garantie dépendance** en 2021. Créée en 2005, elle portait alors l'espoir de permettre à nos aînées, qui rencontreraient des situations de perte d'autonomie, de bénéficier des ressources pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement au quotidien. Quinze ans plus tard,

elle s'avère un échec en termes d'assurance, l'OPEF en lien avec les organisations représentatives des salariés ont pris une décision de bonne gestion en y mettant fin. En effet, cette garantie n'aura jamais donné lieu au versement d'une seule rente. Financée à 55% par nos entreprises et à 45% par les salariés il était temps d'y mettre un terme. C'est chose faite depuis le 31 décembre 2020 !

**Adhérents pour toute question  
appelez l'OPEF**

**09 81 44 44 43 - sga@poissonniers.com**

Vous allez recevoir très prochainement le dernier appel qui concernera le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Il est donc fondamental que vos cabinets comptables modifient ensuite les fiches de paramétrages et cessent les paiements de cette cotisation. L'APGIS, assureur de la branche, a informé chaque entreprise en parallèle de notre démarche et reste à votre disposition pour toute question.

**INFORMATION IMPORTANTE A TRANSMETTRE A VOS CABINETS COMPTABLES  
à compter du 01/01/2021 suppression  
de la cotisation afférente de 0,30 % du PMSS**

Pour toute interrogation ou information complémentaire, les équipes de l'APGIS se tiennent à votre disposition par téléphone : Kattia Varela au 01 49 57 16 75 ou Franck Mallet au 01 49 57 16 72 ainsi que par mail à poissonniers@apgis.com.



## Atlantic Fresh Europe®

### SPECIALISTE DU POISSON FRAIS ISLANDAIS

CABILLAUD - SEBASTE - LIEU NOIR - LOUP DE MER - EGLEFIN - OMBLE CHEVALIER - PLIE



**QUALITE - FRAICHEUR - PECHE DURABLE**

 **03 21 10 22 42**

 **atlantic.valentin@orange.fr**  
**www.atlanticfresheurope.fr**

# POUR VISUALISER L'INTÉGRALITÉ DU MAG L'INFO DE LA POISSONNERIE FRANÇAISE : ADHÉREZ !



2023

**ANNÉE**  
DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

POUR QUE LE MÉTIER  
CONTINUE D'ÊTRE  
REPRÉSENTÉ,

**J'ADHÈRE**

**Charles Geslain,**  
Artisan poissonnier à Caen

En décembre 2023, l'État, dont l'objectif est de réduire le nombre de branches professionnelles, examinera le nombre d'adhérents de l'OPEF pour déterminer si nous sommes assez nombreux pour être représentatifs de notre profession. **Le risque est clair : que notre métier ne soit plus défendu !**

La seule solution : **adhérer à l'OPEF !**

## Meilleurs Vœux 2021 de la part de toute votre équipe Scapp

### Mot du Président Corail



Chers adhérents,  
chères adhérentes,  
Une nouvelle année  
débuté et avec elle  
de l'espoir !

Janvier était syno-  
nyme de mise en  
place de toutes les

procédures relatives au Brexit.

Malgré les accords liés au Brexit, entre les documents de douane et les services vétéri-

naires, un ralentissement du trafic et des retards de livraison sont à prévoir.

Votre service achats fait son maximum pour vous approvisionner. Il faut garder le cap, rester soudés pour être plus forts.

Un Noël à l'image de la situation exceptionnelle dans laquelle nous vivons, implique une manière différente de stocker et de travailler. Dans l'ensemble les fêtes se sont relativement bien déroulées pour nos adhérents. Comme on s'y attendait, dû au nombre de convives restreints, les formules petits plateaux ont été privilégié cette année.

Mais les clients voulant vraiment se faire plaisir pour un repas festif et magique leur choix s'est porté sur des produits nobles pour agrémenter leurs plateaux.

La Saint-Valentin approche à grand pas, même si cette occasion sera un dimanche, ce qui est moins porteur que les années précédentes.

Cela n'empêchera pas vos clients de vouloir se faire plaisir avec un beau plateau de fruits de mer en amoureux !

### Les Visio de retour :

Vous avez été nombreux à avoir participé aux différentes réunions en visio-conférence avec votre équipe Scapp-Poissonnier Corail.

Nous tenons à garder ce lien avec vous afin

de connaître vos besoins, vos interrogations, ou toutes autres demandes que ce soit sur votre métier ou la filière dans son ensemble.

Pour cette nouvelle année, nous souhaitons renouveler ces visio-conférences très instructives et agréables.

N'hésitez pas à contacter votre équipe au **05.61.54.66.23** pour leur informer de votre souhait de participer aux prochaines réunions, et Ingrid reviendra vers vous pour vous proposer les différentes dates à venir.



## L'aide de l'État :

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreuses mesures ont été mises en place pour soutenir les entreprises françaises dans leur trésorerie et leur activité. Le dispositif du Prêt Garanti par l'Etat (PGE), mis en place pour les aider à faire face à la crise économique résultant de la pandémie et des mesures de confinement, offre aux entreprises un prêt à moindre coût, à l'accès facilité, avec un remboursement qui peut être étalé sur un à six ans.



Depuis le 25 mars 2020, près de **120 milliards d'euros** ont été accordés à plus de **570 000 entreprises** (dont 95 % d'entre

elles sont des TPE et PME) à travers les Prêts Garantis par l'Etat. Ce dispositif a permis à de nombreuses entreprises de faire face à un arrêt total ou partiel de leur activité sur de longs mois. tout simplement pas y recourir, préférant se reposer sur leur trésorerie en l'état. Il ne faut en effet pas oublier que d'autres mesures, tels que le **chômage partiel** et le **report des remboursements de crédit**, ont également été des leviers conséquents d'aide aux entreprises. Car elles l'ont bien compris : **un prêt a vocation à être remboursé** et, avant même d'y souscrire, beaucoup d'entre elles se demandent encore si elles pourront l'assumer.

### Les PGE peuvent être octroyés jusqu'en juin 2021

La durée et l'ampleur de la crise économique du Covid-19 oblige le Gouvernement à revoir certains dispositifs d'aides aux entreprises.

**Une décision qui permettrait aux entreprises concernées de bénéficier d'une bouffée d'oxygène jusqu'en mars 2022.**

Pour l'heure, le décalage supplémentaire d'un an avant remboursement du PGE est accordé «*au cas par cas*», mais plusieurs banques auraient décidé de l'accorder «*à toutes les PME en faisant la demande*», notamment Crédit Mutuel, Banque Populaire-Caisse d'Épargne et BNP Paribas. Dans tous les cas, les prêts pouvant être octroyés jusqu'en juin 2021, leurs remboursements débiteront donc au plus tard en juin 2023.

Cette généralisation de la seconde année blanche des PGE est de surcroît demandée par certaines organisations professionnelles, à l'instar de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), qui estime que la plupart des professionnels ayant souscrit un prêt et censé le rembourser à compter d'avril 2021 n'auront pas retrouvé d'ici là la rentabilité nécessaire pour le faire. «*Le contexte sanitaire ne permet malheureusement pas un fonctionnement normal de l'économie française et beaucoup d'entreprises restent à la peine. Imaginer qu'elles dégagent à très court terme une rentabilité supérieure est illusoire*», insiste l'organisation dans un communiqué. «*Bien au contraire, pour un grand nombre d'entre elles, les difficultés s'accroissent et la trésorerie comme les fonds propres sont au plus bas.*»

**PROTEGEZ VOS EQUIPES**

**LA BOUTIQUE DU POISSONNIER**

COMMANDES ET INFORMATIONS  
Stéphanie au 05 61 54 89 54



**MASQUE JETABLE MEDICAL**  
3 PLUS NOIR AVEC ELASTIQUE TYPE II  
Norme EN 14683

Efficacité de la filtration bactérienne (EFB). Capacité du masque médical à retenir les bactéries pour éviter de les transmettre autour de soi (BFE), (%): ≥ 98  
Protection 4 heures. Colis de 2000 pièces.

| Modèles | Tarifs Adhérents<br>SCAPP / OPEF | Tarifs non Adhérents |
|---------|----------------------------------|----------------------|
| BLEU    | 159€ HU/Colis                    | 179€ HU/Colis        |
| NOIR    | 169€ HU/Colis                    | 189€ HU/Colis        |

**Livraison Offerte Colis de 2000 pièces**  
Soit environ 6 mois de protection pour vos équipes.

---

**MASQUE FFP2**  
Le masque FFP2 offre une excellente résistance à la pénétration de particules solides ou liquides. Forme rhombique permettant de réduire l'effort respiratoire. Hypoallergénique. Masque à usage unique, non lavable. Protection 8 heures. Colis de 50 pièces.

| Tarifs Adhérents<br>SCAPP / OPEF | Tarifs non Adhérents |
|----------------------------------|----------------------|
| 75€ HU/Colis                     | 80€ HU/Colis         |

**Livraison Offerte Colis de 50 pièces**  
**FABRICATION FRANÇAISE**

www.laboutiquedupoissonnier.fr



# P.20 France Filière Pêche aux côtés de la filière

Le bar est une espèce importante pour la pêche en France : c'est la 5<sup>ème</sup> espèce (en valeur) vendue en criées en 2019<sup>1</sup>. Très prisée des consommateurs, elle fait partie des espèces emblématiques et nobles de la pêche française.

La pêche au bar est pratiquée par une flotte assez diversifiée en termes de taille de navire et d'engins de pêche (ligne/palangre, chalut, filet maillant) ; pour certaines entreprises de pêche, notamment certains navires pratiquant les métiers de la ligne, elle peut représenter **plus de 50% du revenu**<sup>2</sup>.

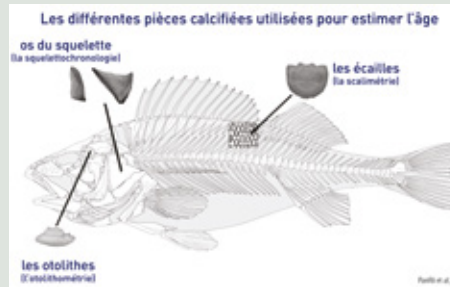
Par ailleurs, le bar est une espèce très prisée des pêcheurs de loisir. Selon l'Ifremer, le bar est la première espèce capturée (en tonnage) par les 1,3 millions de pêcheurs de loisir en mer français; 28% environ d'entre eux déclaraient (en 2013) en avoir capturé au moins 1 au cours des 12 mois précédents<sup>3</sup>.

En dépit de son intérêt commercial, le bar a longtemps été une espèce assez méconnue. C'est ainsi qu'a émergé dans les années 2010 le besoin de mieux connaître de cette espèce, sa biologie ainsi que son cycle de vie, et enrayer la baisse de la biomasse observée. Le projet **BARGIP**, porté de 2013 à 2017 par l'Ifremer et co-financé par France Filière Pêche, a permis d'apporter davantage de connaissances sur ces différents aspects.

S'appuyant sur un partenariat étroit entre scientifiques et pêcheurs, le projet a pu mettre en oeuvre plusieurs méthodes d'observation permettant de mieux comprendre les étapes clés du cycle de vie de cette espèce.

## 1 Les otolithes pour connaître l'âge des poissons

À l'échelle d'un individu, on peut évaluer l'âge du poisson par l'étude des pièces calcifiées de son oreille interne nommées **otolithes**. Comme pour estimer l'âge d'un arbre sur la coupe transversale de son tronc, il faut comp-



ter le nombre de stries circulaires. Ce nombre correspond aux années de vie.



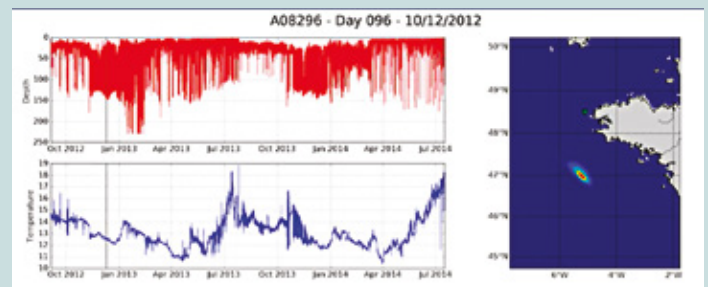
Grâce à l'étude des otolithes, les chercheurs ont pu élaborer des courbes de rapport taille/âge, ce qui a notamment permis d'établir la taille de maturité sexuelle d'individus faisant partie d'un même stock.

## 2 Le marquage pour identifier le parcours des individus

Dans cette méthode, les scientifiques fixent des marques sur des individus de différentes espèces capturés avant de les relâcher pour étudier leurs comportements, leurs déplacements en milieu naturel. Dans le cadre de BARGIP, ce sont deux types de marques ont été utilisées : les marques « spaghetti » (externes), permettant d'identifier l'individu et le reconnaître en cas de recapture, et des marques électroniques, permettant de mesurer des paramètres de pression et de températures des poissons.



Photo Source Ifremer



Modélisation des déplacements des bars marqués (marque électronique)

## FRANCE FILIÈRE PÊCHE

Rassemble tous les maillons de la filière de pêche française (pêcheurs, mareyeurs, grossistes, distributeurs et Artisans Poissonniers), au sein d'une **démarche de valorisation des engagements des professionnels en faveur d'une pêche nourricière durable.**



Grâce à l'analyse des données obtenues, ce sont **deux stocks** qui ont été identifiés : l'un situé au nord du 48<sup>ème</sup> parallèle (Mer du Nord, Manche et Mer Celtique) et l'autre situé au sud du 48<sup>ème</sup> parallèle (Golfe de Gascogne). Ces apprentissages ont permis d'envisager deux gestions différentes de ces stocks. Pour chacun, les scientifiques du CIEM<sup>4</sup> émettent chaque année un avis.

Les différences d'état entre les stocks nord et sud justifient ainsi d'adopter des mesures de gestion adaptées. Cela se traduit notamment par une interdiction de pêche en février et mars sur le stock nord, et une limitation des captures le reste de l'année. Cela concerne aussi bien les pêcheurs professionnels que les pêcheurs plaisanciers.

Face à cette différence de « traitement », de nombreuses personnes s'interrogent sur l'absence d'interdiction de pêche au bar pendant la période de reproduction sur le stock sud : **faut-il interdire la pêche en période de reproduction ?**

L'IFREMER indique, dans un document accessible sur son site internet, que la réponse à cette question dépend notamment de l'état dans lequel se trouve le stock considéré. Pêcher une femelle pendant la période de reproduction ou en dehors a le même impact négatif sur le potentiel reproductif du stock. Il faut avant tout des garanties de maintenir un niveau suffisant de reproducteurs et un minimum de diversité génétique, grâce à un encadrement strict et des mesures de gestion adaptées.

Dans le cas du **stock nord**, où les quantités de géniteurs sont très faibles, l'interdiction de la pêche sur la période février-mars est une mesure indispensable et d'ailleurs mise en oeuvre pour protéger au maximum la reproduction.

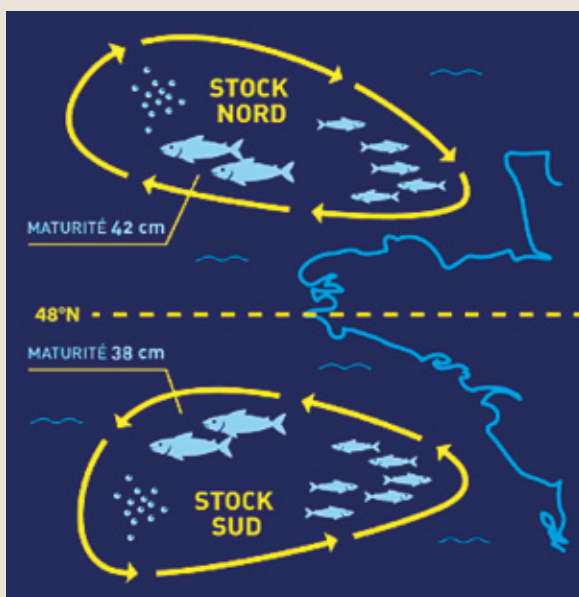
Dans le cas du **stock sud**, en raison de son meilleur état, il n'y a pas de fermeture de la pêche en hiver. Néanmoins, des mesures efficaces de limitation des captures mensuelles ou trimestrielles ont été instaurées pour chaque entreprise de pêche, afin de maintenir l'état de stock à un niveau durable.

1 Source Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France (2020)

2 Source EUMOFA (2017)

3 Source Ifremer (2013)

4 Conseil International pour l'Exploration de la Mer  
5 Rendement Maximal Durable, c'est-à-dire la plus grande quantité de poissons que l'on peut pêcher chaque année dans les conditions environnementales existantes sans affecter le stock (et plus spécifiquement son potentiel de reproduction). Il s'agit d'un optimum à la fois économique et environnemental.



**Pour le stock « nord »**, dès 2013 des mesures strictes ont été prises pour limiter l'effort de pêche : plafond de capture, fermetures temporelles, augmentation de la taille minimale de capture. Depuis, de bons recrutements ont pu être constatés (nombre important de jeunes bars devenus adultes et en mesure de participer à la reproduction du stock), permettant ainsi une stabilisation de la situation en 2019. Si la situation s'améliore, l'état du stock est toujours jugé fragile par les scientifiques, justifiant le maintien de restrictions fortes sur l'activité de pêche professionnelle et de plaisance.

**Le stock « sud »** se trouve dans une situation plus favorable et jugé proche de l'objectif de gestion au RMD5, bien que présentant une biomasse légèrement déclinante, en raison de plusieurs années de faibles recrutements sur la période 2009-2013. L'ensemble des indicateurs est néanmoins « dans le vert » : l'effort de pêche est bien inférieur à la limite du RMD et la biomasse supérieure aux seuils d'alerte définis par les scientifiques (biomasse limite et biomasse de précaution).

**Créée par les acteurs de la filière pour promouvoir les produits de pêche française, la marque collective PAVILLON FRANCE représente un vecteur de communication puissant de nos engagements auprès des consommateurs. Mettre en avant la marque sur nos étals, c'est :**



**Soutenir les emplois de la filière, valoriser les métiers de milliers d'hommes et de femmes engagés au quotidien pour la qualité des produits**



**Encourager les pratiques vertueuses des professionnels pour une gestion responsable de la ressource**



**Soutenir la recherche scientifique pour préserver l'avenir des océans**



Suivez la pêche française

## Une très belle affaire est toujours à vendre dans la ville de Saint-Maur des Fossés pour cause de retraite.

En plein coeur du centre-ville, proche de la Mairie, facilement accessible, la boutique dispose de nombreux atouts (à 30 min de Rungis, bail poissonnerie et primeur, etc.). N'hésitez pas à entrer en contact avec le propriétaire pour plus de détail.

**Monsieur ANGIBOUST 06 64 44 25 40**



## Méru « ville à la campagne » est située aux portes du Val d'Oise

En pleine redynamisation et requalification de son centre-ville, Méru (15 000 habitants) commune phare de la Communauté de communes des Sablons (37 000 habitants) est à la recherche d'un poissonnier sédentaire.

Nous souhaiterions que ce poissonnier puisse exercer en plein coeur de notre centre-ville et l'accompagnerons dans l'ensemble de ses démarches aussi bien sur l'installation dans le local que sur les aides qui pourraient lui être accordées.

Pour information, la première poissonnerie traditionnelle de centre-ville se situe à Beauvais, à 30 km de Méru.

**Nous sommes à votre entière disposition pour tout échange au 07.62.38.13.90 ou par mail [icarrez@ville-meru.fr](mailto:icarrez@ville-meru.fr)**

A très vite pour une belle collaboration



## RECHERCHE D'UN POISSONNIER POUR LE MARCHÉ DE TERNAY (69360)

A Ternay, ville de 5 600 habitants, un nouveau marché a vu le jour en juin 2020 sur la place de l'Eglise, en plein coeur du Centre Historique.

Nombreux sont les habitants qui s'y rendent chaque samedi matin, heureux d'apprécier ce moment de convivialité et la qualité des produits proposés.

Très demandé, nous recherchons un poissonnier afin de compléter les stands de fromages, producteurs de fruits et légumes, poulets, miel et boucher éleveur etc.

**Contactez Mairie de TERNAY - Tél : 06 88 09 28 07 / Mail : [alain.rouchon@ternay.fr](mailto:alain.rouchon@ternay.fr)**



## La Chambre des Métiers et de l'Artisanat région Auvergne-Rhône-Alpes

recherche un poissonnier ou une poissonnière pour une enseigne pionnière de la Bio.

Producteurs et consommateurs se sont réunis il y a 35 ans en coopérative afin de créer ce réseau Bio pour consommer mieux. Aujourd'hui, l'un de ces magasins Bio recrute un.e chef.fe de rayon marée expérimenté.e pour développer l'offre produits à proposer à une clientèle en attente de qualité et de conseils personnalisés.

Situé à 25 minutes de Lyon à Civrieux d'Azergues, la prise de poste est prévue début avril 2021.

**Merci d'adresser votre candidature à [polerh@cma-lyon.fr](mailto:polerh@cma-lyon.fr)**

**Date limite de candidature : 20/04/2021**  
**Retrouvez tous les détails de l'offre sur le site : [www.cma-lyon.fr/offres-emploi/chef-chefesse-de-rayon-poissonnerie](http://www.cma-lyon.fr/offres-emploi/chef-chefesse-de-rayon-poissonnerie)**



## La ville de Mâcon recherche son poissonnier sédentaire pour s'implanter en coeur de ville.

Il sera accompagné et soutenu dans ses démarches par la collectivité.

+ d'infos : Nathalie Curt, Manager de commerce de centre-ville, mairie de Mâcon, **06 68 45 39 01** ou [nathalie.curt@ville-macon.fr](mailto:nathalie.curt@ville-macon.fr)



## Occitanie – Belle poissonnerie à vendre Située dans une halle d'une grande ville dynamique,

composée de 3 étals, d'une superficie totale de 63 m<sup>2</sup>, la poissonnerie réalise un chiffre d'affaires en progression constante depuis 20 ans. Très bonne rentabilité, et de nombreuses possibilités de diversification sont envisageables. Matériel en très bon état, pas de travaux à prévoir. Effectifs : 6,5 personnes. Accompagnement et conditions de reprise à définir. Dossier remis contre engagement de confidentialité.

**Contact : Cabinet Auzépy & Associés : 04 67 22 76 22 [contact@auzepy-associes.fr](mailto:contact@auzepy-associes.fr)**

## À vendre une très belle affaire de poissonnerie sur les marchés de Tours (Indre et Loire)

En raison de son prochain départ à la retraite, Monsieur Masson vend son affaire qu'il tient depuis 34 ans.

5 marchés par semaine, possibilité d'un 6<sup>ème</sup> le dimanche. Très belle clientèle.

Matériels :

- Camion Iveco neuf (3 ans et 15 100 km)
  - Remorque magasin très équipée (5 ans, Castel carrosserie 12m d'étable dont 3m réfrigéré, auto enrouleur),
  - Frigo camion neuf (2 ans)
  - Balances (2 aux nouvelles normes)
  - Fabrique de glace MAJA (500kg), etc.
- Personnel : le couple de gérants +1 à 2 salariés.

CA 2019 : 376 634 euros HT (possibilité de développement)

Prix de vente : 170 000 euros

**Contact : 06 77 08 43 57 ou [christine.masson37@hotmail.fr](mailto:christine.masson37@hotmail.fr)**

Le numérique et les réseaux sociaux deviennent omniprésents dans notre quotidien. Pour être au plus près de vous, l'OPEF a initié 3 projets numériques pour vous informer.

- Une nouvelle newsletter, plus moderne et plus pratique a été réalisée ; elle est envoyée toutes les deux semaines. Inscrivez-vous en nous adressant vos coordonnées à [communication@poissonniers.com](mailto:communication@poissonniers.com).
- Un nouveau groupe Facebook a été créé : Les Poissonniers de l'OPEF : UNPF/SPEF/SCAPP.
- Une nouvelle page LinkedIn a été mise en place. En complément, un nouveau site plus moderne : [www.poissonniers.com](http://www.poissonniers.com) sera mis en ligne début 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'OPEF s'est installée dans ses nouveaux locaux au 98 boulevard Pereire 75850 PARIS CEDEX 17.



## SPEF

98 boulevard Pereire  
75850 PARIS CEDEX 17

Tél. 06 45 12 53 10

## UNPF

Union nationale de la Poissonnerie Française  
6, rue des frères Montgolfier | ZA La Tourelle 2  
22 400 NOYAL

Tél . 09 81 44 44 43

## SCAPP Poissonnier Corail

Société Coopérative Artisanale de Poissonniers  
Professionnels I MIN - boîte 145  
146 avenue des Etats-Unis | 31200 TOULOUSE

Tél: 05.61.54.66.23

## OPEF

98 boulevard Pereire  
75850 PARIS CEDEX 17

Tél. 06 45 12 53 10

## Les référents de l'OPEF

[contact@poissonniers.com](mailto:contact@poissonniers.com)



### 1 Référent des poissonniers des Hauts de France

M. Jean-Marc RAMET - 06 08 09 54 51

### 13 Fédération des poissonniers d'Île de France

M. Xavier GEOFFROY - 01 42 23 00 70  
M. Romain DO NASCIMENTO - 06 15 85 20 34

### 2 Référent Poissonniers de Normandie

M. Stéphane BRASSY - 06 22 47 47 09

### 3 Référent Poissonniers de Bretagne

OPAM-B - 02 97 37 23 13

### 4 Référent de Pays de Loire

M. Jean-François MOREAU - 06 13 50 66 37

### 5 Référent de Poitou Charente

M. Olivier DUPUY - 06 84 78 99 21  
M. Silvère MOREAU - 06 33 42 56 30

### 6 Référent d'Aquitaine

M. Patrice LUCINE - 06 08 05 62 42

### 7 Référent de Midi-Pyrénées

M. Christophe LEVEAU - 06 08 33 64 80

### 8 Fédération des poissonniers de Languedoc-Roussillon

M. Lucien BARBA - 06 12 32 31 34

### 14 Référent Grand Est

M. René SCHALLER - 06 60 25 14 24  
M. Bruno REYDEL - 06 07 04 04 58

### 15 Référent des poissonniers du Centre

M. Adrien BOUTON - 06 78 47 67 16

### 12 Référent Bourgogne France - Comté

M. Alain LAMOUR - 06 60 72 45 47

### 11 Syndicat des poissonniers Auvergne Rhône-Alpes

M. Franck ALDANA - 06 74 56 03 98

### 9 Fédération des poissonniers de PACA

M. Armand BARBAUD - 06 22 13 79 99

### 10 Syndicat des poissonniers de Corse

M. Gilles BAZALLI - 04 95 34 20 60

### Vos référents APGIS :

Franck MALLET et  
Kattia VARELA-HALLS :  
Tél. 01 49 57 16 75



### Vos référents MAPA :

protection juridique  
(pour les adhérents)  
Tél. 05 46 59 59 59



### Vos référents formation

**FAFCEA :**  
Tiphaine LEBRETON  
Tél. 09 81 44 44 43





## DIRECT PRODUCTEUR LIVRAISON CHRONOFRESH

Saumon fumé à la ficelle.  
Nous filetons à la main avant salage au sel sec et fumaison au bois de hêtre à Boulogne sur Mer.

## SAUMON FUMÉ D'EXCEPTION FUMAISON TRADITIONNELLE



COMMANDE EN LIGNE SUR  
[www.iod-market.fr](http://www.iod-market.fr)